

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel MARCHAND, Maire.

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Martine DEJOUX, Yolande VANIEMBOURG, Sébastien GAUCHARD, Grégory DUDON, Magali GUENZI PACARD, Daniel GRANGER, Eric DIFFER.

Absents excusés : Françoise PROVOST (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Marie-Madeleine TALON.

Secrétaire de Séance : Magali GUENZI PACARD

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	10/05/2019
Date de l'affichage :	22/05/2019

CR DE LA REUNION DU 8 MARS 2019

Le compte rendu de la réunion du 8 mars 2019 est adopté à l'unanimité sans remarque.

CR DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2019

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Monsieur le maire fait voter l'assemblée concernant l'ajout à l'ordre du jour d'une subvention pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris. A l'unanimité, le point est ajouté à l'ordre du jour et sera évoqué à la suite de la prise de compétence par Moulins Communauté du « Contrat Local de Santé ».

2019/00553 : Virement de crédit n°1 – Exercice 2019

Monsieur le Maire informe avoir fait procéder au virement de 1658 € du chapitre 022 – dépenses imprévues à l'article 739221 – FNGIR.

2019/00554 : Virement de crédit n°2 – Exercice 2019

Monsieur le Maire informe avoir fait procéder au virement de 1418 € du chapitre 022 – dépenses imprévues à l'article 739223 – Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

2019/00555 : LEG DOUGNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le bénéfice du contrat d'assurance-vie PREDISSIME n° 09057560880,

DESIGNE Monsieur MARCHAND Daniel, Maire, à représenter la commune de Thiel sur Acolin dans l'accomplissement de toutes les formalités requises pour la gestion de ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée à 20h11 de messieurs GAUCHARD et DUDON.

2019/00556 : INSTAURATION DE LA TAXE D'INHUMATION

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal avec deux voies contre (Daniel GRANGER, Éric DIFFER),

INSTAURE cette taxe prévue à compter du 01/07/2019, pour chaque inhumation

FIXE le montant de la taxe d'inhumation à 30 euros, impute cette recette au compte 7031 du budget communal.

2019/00557 : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'arrêté concernant le règlement du cimetière est en cours.

Afin de compléter ce document administratif, il est nécessaire de faire le point sur les tarifs et durées relatifs aux concessions funéraires du cimetière et du columbarium et rappelle le prix appliqué actuellement.

Mr le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer les concessions perpétuelles,
- d'adopter la grille tarifaire reproduite ci-après,
- de donner la possibilité d'un renouvellement au tarif en vigueur.

Proposition de tarifs :

- Dispersion de cendres au jardin du souvenir : 30 €
Plaque : 20 €
- Colombarium (une case pouvant contenir jusque 4 urnes) :
15 ans : 300 €
30 ans : 500 €
- Cavurnes (une case pouvant contenir jusque 4 urnes) :
15 ans : 150 €
30 ans : 250 €
- Concessions au nouveau cimetière (« cimetière n°3 ») :
30 ans :
 Simple : 50 €
 Double : 160 €
50 ans :
 Simple : 200 €
 Double : 400 €

Gravure à la charge des redevables.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité avec deux abstentions,

SUPPRIME l'usage des concessions perpétuelles pour le cimetière dit « n°3 »,

ADOpte les tarifs ci-dessus pour le cimetière dit « n°3 »,

DONNE la possibilité d'un renouvellement au tarif en vigueur.

2019/00558 : RECRUTEMENT PONCTUEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e) du 20/05/2019 jusqu'au 30/08/2019 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au recrutement ;

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

2019/00559 : NUMEROTATION DE LA COMMUNE – opérations préliminaires :
composition de la commission et décision modificative n°1 du budget commune

Monsieur le Maire indique que la commune est passée de catégorie 4 à 2 pour le déploiement de la fibre optique ; ce faisant, la numérotation de la commune devrait être achevée au 1^{er} janvier 2020.

Il indique que la prestation peut être fournie par les services de La Poste pour un coût de 7 920 € TTC. Néanmoins, aucun crédit n'ayant été prévu au budget primitif 2019, il convient de réaliser une décision modificative du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la décision modificative suivante avec la création d'une opération n°247 – numérotation de la commune :

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2312 (23) – 247 : Numérotation de la commune	10 000 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
	10 000 €		10 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	10 000 €		
	0 €		

Total Dépenses	10 000 €	Total Recettes :	10 000 €
-----------------------	-----------------	-------------------------	-----------------

INSTAURE une commission en charge des opérations de numérotation composée de l'ensemble des membres du conseil municipal.

2019/00560 : ACHAT DE MATERIEL – DM n°2 : budget commune

Monsieur le Maire indique que le broyeur de la commune est tombé en panne ; or l'opération 209 est insuffisamment dotée.

Vu les crédits inscrits au BP 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

INDIQUE procéder à la décision modificative n°2 du budget commune reproduite ci-après.

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2315 (23) – 209 : Achat de matériel	10 000 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
	10 000 €		10 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
60633 (011) : Fournitures de voirie	-10 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	10 000 €		
	0 €		

Total Dépenses	10 000 €	Total Recettes :	10 000 €
-----------------------	-----------------	-------------------------	-----------------

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

Le conseil municipal constitue les bureaux de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

2019/00561 : CITY STADE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de commencer à entreprendre les travaux pour la réalisation du city stade ; il indique qu'il sera installé à côté du terrain de tennis, vers le ruisseau. Cet équipement devrait répondre aux attentes des jeunes de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention (Martine DEJOUX), le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

SONORISATION A LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le changement du dispositif de sonorisation à la salle polyvalente avant que les travaux de rénovation y soient entrepris. Le conseil municipal se prononce en faveur de ce projet.

2019/00562 : Moulins Communauté – prise de la compétence « Contrat Local de Santé »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec une abstention,

DONNE un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé :

- En matière de santé :
 - o Contrat local de santé

EMET un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins suite aux évolutions législatives, telle que présentée dans la présente délibération et approuve les statuts joints,

DIT que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

SUBVENTION NOTRE-DAME DE PARIS

A l'unanimité, le conseil municipal,

REFUSE l'octroi d'une subvention pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Questions diverses :

- Nouveau règlement de la cantine
- Chemins
- Réglage du miroir aux Grassots
- Départ de l'emploi avenir

Pour affichage,
Le 22 mai 2019